

## Le portail des données environnementales

## L'origine de la commande : le Grenelle de l'environnement

**Groupe 3** : Instaurer un environnement respectueux de la santé (3.2 Former et informer le public et les professionnels)

**Groupe 5** : construire une démocratie écologique (4.1 l'information environnementale) → « Mesures : Systématisation de la mise en ligne de l'information publique sur l'environnement ».

**Document récapitulatif** des tables rondes (24, 25 et 26 oct. 2007)

- 3.1 Mieux connaître, encadrer et réduire l'usage des substances à effets nocifs

**Engagement N° 141** « ..mise en place d'un portail pour la diffusion des données environnementales.. »

## Les grands principes

**Le « méta-portail »** facilitera l'accès de l'internaute à l'information environnementale, en l'orientant vers les sites et les portails existants.

**La Convention d'Aarhus**, périmètre des données environnementales et de leurs producteurs et diffuseurs

Le portail respectera **les textes qui encadrent la diffusion de données** (directives de 2003, loi de 1951, de 1978)

Il s'adressera **à tous les publics**

**Il repose sur le partenariat**, encadré par une charte une charte de bonnes pratiques, **entre adhérents et Meeddat**

# Acteurs, thématiques et ressources

## Les acteurs (Article L124-3 du code de l'environnement)

- L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics ;
- Les personnes chargées d'une mission de service public en rapport avec l'environnement.

**Les thématiques** (Article L124-2) : tout ce qui a un impact sur l'environnement, qui peut être impacté par l'environnement et qui y répond

## Les ressources

- un site internet (la page d'accueil)
- toute page ou élément pertinent accessible en ligne tel que :
  - un document (format pdf, word, OpenOffice)
  - un tableau de données (Excel, OpenOffice,..)
  - une base de données
  - une couche d'information géographique

# Fonctionnalités et navigation hiérarchique

Deux façons principales d'accéder aux ressources :

- par un ou plusieurs dispositifs de navigation hiérarchique
  - par l'utilisation d'un moteur de recherche.
- 
- **La navigation hiérarchique** : de l'information la plus générale à l'information la plus experte.
  
  - **Axes de navigation** :
    - axe thématique
    - axe niveau de lecture : approche citoyenne, gestionnaire et experte
    - axe géographique

## La charte du portail

- Article 1 : **Droits, devoirs et règles** de bonnes pratiques des acteurs du Portail
- Article 2 : **pilotage** (Acteurs du Grenelle, producteurs et CGDD)
- Article 3 : **adhésion au portail**
- Article 4 : **référencement**
- Articles 6, 7, 8 : **engagements, déontologie et bonnes pratiques**

## Organisation et calendrier

- Pilotage : service de l'observation (SOeS) du CGDD
- Réalisation
  - cahier des charges technique : Brgm (avec l'appui de l'Ineris)
  - cahier des charges fonctionnel : Ademe (avec l'appui de l'Afsset, de l'Ineris et du LNE) :
  - développements : sous-traitance
- Fonctionnement courant : SOeS (2 ETP)
- Version 1 : janvier 2009